



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

industrie sucrière

Question écrite n° 4059

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés auxquelles se trouvent confrontés les salariés de l'entreprise Béghin Say menacée d'éclatement en trois entités distinctes. Non seulement une telle orientation aurait les conséquences les plus dangereuses pour le maintien des sites et de l'emploi mais elle pourrait également menacer l'existence de la filière de l'industrie sucrière française dont des organisations syndicales demandent, tant pour des raisons économiques que sociales, la nationalisation. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour préserver cette activité industrielle et la situation des salariés.

Texte de la réponse

La question de l'avenir de Béghin Say, filiale d'Eridania Béghin Say, est liée à la volonté de désengagement de l'agroalimentaire du groupe italien Edison, actionnaire majoritaire du groupe ; elle est suivie avec une grande attention par les pouvoirs publics, dans la limite de leurs attributions, compte tenu du poids de l'entreprise, numéro un français, détentrice de 35,5 % du quota sucrier national. Pour sa part, le ministre de l'agriculture qui est chargé par l'organisation communautaire du marché du sucre de la répartition et du transfert des quotas, veillera à garantir les intérêts des producteurs de betteraves concernés par cette question.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4059

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3402

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 745